



27 mars 2014

Le Conseil d'Etat soutient le vignoble en terrasses de Vétroz

(IVS).- En séance du 26 mars 2014, le Conseil d'Etat a approuvé l'avant-projet et le crédit-cadre de 5.5 mios de francs pour le maintien du vignoble en terrasses de Vétroz. Le message sera soumis au Grand Conseil en juin 2014. Les travaux de réfection des murs de vignes pourront débuter au printemps 2015 pour une durée de 10 ans.

Sur proposition du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, le Conseil d'Etat a adopté le message à l'intention du Grand Conseil concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre de 5'507'000 francs pour la réalisation par étapes du projet de maintien du vignoble en terrasses de Vétroz.

Le périmètre de Vétroz comprend un vignoble d'une surface de 109,6 ha. En plus de la conservation du paysage en terrasse (7% du total de 51 km de murs en pierres sèches font l'objet de travaux de réfection), le réseau d'irrigation existant sera assaini sur 20 km. Enfin, 1,7 km de chemins viticoles seront rénovés ou construits par la même occasion.

Le coût de ces mesures est devisé à 8.8 mios de francs. Les aides prévisibles de la Confédération et du canton se montent à 2.691 mios, respectivement 2.816 mios de francs. La commune de Vétroz participe à hauteur de 0.805 mio de francs. Les frais résiduels à charge des propriétaires se montent à 2.488 mios de francs.

Ainsi, le canton suit la stratégie adoptée en 2008 pour conserver ce paysage en terrasses unique et précieux. Des projets semblables sont en réalisation actuellement dans les communes de Visperterminen, Bovernier et Fully. D'autres projets sont en préparation dans les communes de Martigny - Martigny-Combe, Sion et Rarogne.

Liens sur les documents utiles:

<http://www.vs.ch/Navig/avig.asp?MenuID=27206&Language=fr>

Personnes de contact :

Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire - 027/ 606 23 00

Steeve Maillard, ingénieur d'arrondissement - 027/ 606 78 22

